

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 5^E EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Victor pour le 5^e exercice financier du rôle triennal, 2023-2024-2025-2026-2027, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 287 rue Marchand, Saint-Victor, en date du 26 août 2026. Les contribuables peuvent consulter ledit rôle d'évaluation durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée, à l'égard du 5^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne ayant intérêt de le faire, peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à tout autre unité d'évaluation

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Victor ou au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'évènement justifiant la modification;

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** ». Le formulaire est disponible au bureau municipal de la MRC Beauce Centre.
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC Beauce Centre, est ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée à la MRC Beauce Centre, sise au 111-A, 107^e rue Beauceville, G5X 2P9 ou y être envoyée par courrier recommandé.

Donné à Saint-Victor, ce 28^e jour du mois d'août 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carole-Anne Jacques, Directrice générale /Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public à l'hôtel de ville situé au 287 Rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 28 août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois d'août 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière